

DATE DE CONVOCATION : 20 Mars 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - K. GAI - C. BONNEAU - G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA - S. HIBON-MINET - P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - S. LABROUSSE - M.H. AUBINEAU - F. SARDIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : - M. THINON-CLERC donne pouvoir à G. MIGNON - J.P. SIMON donne pouvoir à P. FRÉON - E. RAMBEAU donne pouvoir à B. LAFAYE - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI - C. MECHAIN donne pouvoir à C. MESLIER

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : - M. THINON-CLERC - J.P. SIMON - M.A. CHEVALIER - P. ORMÈCHE - E. RAMBEAU - K. PERROIS - C. MECHAIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. VILLEGER

OBJET : DÉNOMINATION DE LA VOIE DU DESSERTE DU LOTISSEMENT LES HAUTS DE BICHAT

LE Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière,

CONSIDÉRANT la mise en place d'un plan d'adressage sur la commune,

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer la voie desservant le futur lotissement communal afin de communiquer dès à présent, aux futurs acquéreurs, l'adresse qui leur sera attribuée et permettre ainsi une prise en compte dans les documents de vente des terrains,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide **PAR 21 VOIX POUR** :

- ✓ DE NOMMER la voie desservant le lotissement communal : Allée des Hauts de Bichat

La numérotation relative à cette dénomination fera l'objet d'un arrêté municipal.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE